



Divorce en République Tchèque : inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.01.2023

Documents à soumettre

- Copie certifiée conforme du jugement de divorce avec mention de l'entrée en force** - *rozvodový rozsudek s doložkou o nabytí právní moci* daté de moins de 6 mois, émis par le tribunal compétent, avec traduction officielle
- Copie certifiée conforme du document réglant l'autorité parentale** pour les éventuels enfants communs, si elle n'a pas été mentionnée dans l'acte de divorce - *kopie soudem ověřeného rozsudku o úpravě poměrů nezletilých dětí pro dobu po rozvodu rodičů s doložkou o nabytí právní moci* daté de moins de 6 mois, avec traduction officielle
- changement d'adresse

Changement de nom après le divorce

Changement de nom auprès d'une autorité tchèque : dans ce cas, nous avons besoin du document suivant de la part de la personne suisse :

- Copie certifiée conforme de la décision de changement de nom** avec mention de l'entrée en force - *rozhodnutí o změně příjmení* daté de moins 6 mois, avec Apostille et traduction officielle
- ou
- Copie certifiée conforme de la confirmation de la déclaration de changement de nom** *potvrzení o údajích uvedených v matriční knize o změně příjmení* daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle
- Dans les deux cas, acte de mariage original avec mention de la dissolution judiciaire** *oddací list* daté de moins 6 mois, avec Apostille et traduction officielle
- Copie d'une pièce d'identité valable** portant le nouveau nom (si disponible)

Veillez joindre une copie de tous les documents requis (de chaque page) sauf autre indication.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne sont pas restitués. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents doivent être traduits par un traducteur officiel, soit en allemand, français ou en italien.

Légalisation

Nous avons besoin de documents délivrés par l'office de l'état civil ou le tribunal compétent. Les documents peuvent généralement être commandés auprès de la mairie (mairie d'arrondissement, à Prague). Tous les documents d'état civil doivent être munis d'une apostille du Ministère des affaires étrangères tchèque : http://www.mzv.cz/jnp/cz/cestujeme/overovani_listin/. Les apostilles de la Chambre des notaires de la République tchèque ne sont pas acceptées. Les décisions judiciaires ne nécessitent pas d'apostille.

Emoluments

L'inscription du divorce dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Après réception des documents, il faut compter avec un processus d'enregistrement d'une durée d'au moins 2-3 mois.

Centre consulaire régional Vienne
c/o Ambassade Suisse
Prinz Eugen-Strasse 9a
1030 Wien
Tél. +43 1 795 05
vie.rkc@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/rkcwien